

Permis de végétaliser



Pourquoi ?
Comment ?
Quelles possibilités ?

Je végétalise ma ville

Pourquoi ?

- Favoriser la nature et la biodiversité en ville
- Participer à l'embellissement et à l'amélioration de notre cadre de vie
- Créer des corridors écologiques et renforcer une trame verte communale
- Créer des cheminements agréables et ainsi favoriser les modes de déplacement doux
- Créer du lien social, favoriser les échanges avec les autres, notamment ses voisins
- Valoriser les actions citoyennes dans les projets de la ville (label villes et villages fleuris, territoire engagé pour la nature, capitale française biodiversité...)



Comment ?

1. Je définis mon projet avec le chargé de mission
2. Je signe la charte
3. Je signe ma convention

Ça y est je végétalise ma rue, mes pieds d'arbres, le long d'un trottoir...



Quelles possibilités ?

- Aromatique : romarin, thym, sauge officinale, lavande, sarriette, menthe...
- Plante vivace : aubriète, campanule, rubeckia, coréopsis, sauge arbustive...
- Arbuste : abélia, forsythia, viburnum
- Fruitiers : pommiers, poiriers, cerisiers...
- Grimpante : vigne vierge, akébia, clématite, solanum, bignonne...
- Arbre : fourni par la ville (stock limité) ou adoption d'un arbre déjà planté

Le permis de végétaliser, c'est aussi tout simplement vous permettre de remplacer vos adventices en jolies jachères fleuries en pied de mur.



La ville vous fournit les éléments nécessaires à la végétalisation si besoin : terre, graines, plantes..., conseils et bon moment.

Vous avez déjà de quoi planter ?

Aucun problème, notre chargé de permis de végétaliser vous accompagne dans l'étude du site et vous apporte des conseils techniques !



Et pourquoi pas un projet collectif !

LA CHARTE DE VÉGÉTALISATION



L'ENTRETIEN

- J'assure la visibilité et l'accessibilité autour de mon permis de végétaliser
- Je veille à préserver la ressource en eau



LES VÉGÉTAUX

- Je favorise une origine locale et un intérêt pour la biodiversité
- Je ne plante pas d'éléments urticants, invasifs ou dangereux



LA COMMUNICATION

- Je plante mon panneau fourni par la ville pour valoriser mon action
- J'autorise la ville à partager les photos de mon permis de végétaliser
- Je mentionne la ville si je communique personnellement sur le projet

Nom

Prénom.....

Adresse.....

e-mail@.....

Tél. fixe Tél. portable.....

J'habite en secteur sauvegardé oui non

Saintes, le

Signature du jardinier

Signature du responsable Ville

Renseignements :
Direction du Cadre de Vie
Hôtel De Ville
Square André-Maudet - 17100 Saintes
Tél : 05 46 93 23 47 (CTM)
ou par mail :
permisdevegetaliser@ville-saintes.fr

www.ville-saintes.fr

